

Syndicat National des Notaires



Le Réseau

Le Syndicat participe étroitement à l'évolution de la profession et siège dans de nombreuses commissions sur tout le territoire français et en Europe.

De nombreux liens ont été créés avec des associations (ARNU¹, MJN², ANNOR³...)

Le Syndicat a la volonté d'**agir en partenariat avec tous les organismes volontaires de la profession.**

Les colloques, congrès et assemblées générales sont l'occasion de réunir des consœurs et confrères répartis sur tout le territoire. Les congrès abordent des sujets qui construisent le notariat de demain : la fonction de régulation du notaire, les Structures d'exercice, la responsabilité sociale de l'entreprise notariale (RSEN), la gouvernance de la profession, la nécessité d'un syndicat professionnel d'employeurs...

Les notaires adhérents ont le souci d'exercer leur métier dans le strict respect de la fonction d'officier public et de l'éthique qui l'accompagne, au service de tous les usagers.

¹ Association Rencontres Notariat Universités

² Mouvement Jeune Notariat

³ Association Nationale des Notaires Retraités



ASSURER LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC NOTARIAL !

Le Syndicat National des Notaires défend les intérêts collectifs des notaires et veille aux intérêts fondamentaux et à l'avenir de la profession.

Le Syndicat National des Notaires, **syndicat de notaires titulaires**, est à l'écoute de tous les notaires de France Métropolitaine et d'Outre-mer pour entendre leur point de vue et répondre à leurs préoccupations !

Le Syndicat a pour objet **l'étude, la défense des intérêts généraux, particuliers, moraux et matériels des notaires, la représentation et l'information de la Profession.**

Le Syndicat National des Notaires est le seul syndicat patronal représentatif du Notariat : sa représentativité a été reconnue officiellement par le Ministère du Travail du fait de ses effectifs, de son ancienneté, de son expérience et de son indépendance ! **Il participe, depuis de nombreuses années, à la négociation des conventions et accords collectifs de travail**, en toute liberté. Son rôle est accru par la loi Bételle du 22 décembre 2010.

Le Syndicat défend et promeut, à côté des instances associatives, le Service Public notarial.

Son rôle a été déterminant lors des discussions sur la loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées adoptée le 15 mars 2011, la loi croissance et **il est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.**

A l'occasion du projet de réforme des retraites, le SNN a été entendu, et il reste vigilant sur l'avenir des réserves et de notre système social. Des délégués régionaux et des membres du Conseil d'Administration sont à la disposition des notaires titulaires au niveau local pour prendre en considération leurs attentes et assurer un relais avec le Syndicat.

Les Outils

La **direction** est assurée par un **comité directeur** animé par son **président** et un **conseil d'administration** représentatif de l'ensemble de la Profession.

Des représentants du syndicat siègent dans des commissions et instances de la profession (comité mixte, CRPCEN, CPRN...).

Il propose à ses adhérents :

- Un Centre de Médiation des Conflits d'Associés (CMCA),
- Une aide concrète en matière de droit social,
- Des salles de signature à Paris...

Des commissions et des groupes de travail suivent l'évolution de la réglementation et étudient les actions à mener.

Le syndicat gère les fonds des formations collectives des notaires (FIF-PL¹), certains de ses membres siègent à l'OPCO².

¹ Fonds interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux

² Opérateurs de compétences, organismes agréés par l'État qui gèrent la formation professionnelle et les fonds qui y sont dévolus ; le SNN a obtenu des pouvoirs publics que le notariat soit intégré à l'OPCO EP (entreprises de proximité).



La revue Ventôte



Elle constitue un support de réflexion sur l'évolution de notre profession et assure l'information des abonnés et des notaires, qui peuvent s'y exprimer en toute liberté.

Ventôte Express, pour une information immédiate et réactive, est acheminé à tous les notaires de France par voie électronique.

Les congrès et les colloques abordent tous les sujets qui intéressent le notaire et son entreprise.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires à votre adhésion au Syndicat National des Notaires :

téléphonez au : 01 43 87 96 70
ou

rendez-vous sur : www.syndicat-notaires.org

Le Syndicat National des Notaires défend les intérêts collectifs et individuels des notaires titulaires d'offices et veille à la préservation du Service Public notarial et à l'avenir de la Profession.

Créé en 1949 dans un esprit de liberté, d'indépendance et de complémentarité avec les instances professionnelles, le Syndicat National des Notaires de France constitue depuis plus de 70 ans une force de progrès et de propositions, en apportant son expertise et sa contribution à de nombreuses actions.

Syndicat National des Notaires

NOTAIRES DE FRANCE

73, boulevard Malesherbes 75008 Paris

01 43 87 96 70

 communication@syndicat-notaires.org

 www.syndicat-notaires.org